



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 février 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 février 2025

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 22</p> <p>Votants : 30</p> <p>Pour : 30</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Damien ARMAND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Roselyne PRADEILLES, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Pierre HERRGOTT pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sylvette HUGUET pouvoir à Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Flore THEROND, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Damien ARMAND, Marie-Thérèse CHAPELLE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PÉDRINI

DELIB-2025-001 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°2022_001 en date du 10 février 2022 portant sur la validation du Règlement Budgétaire et Financier ;

CONSIDÉRANT que dans une volonté de totale transparence, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes souhaite débattre sur les grandes tendances du Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT les échanges en Bureau, puis en Conférence des Maires, élargie à la Commission Finances, réunis le 31 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations du budget 2025 a été permis aux conseillers d'échanger sur les éléments et orientations se rapportant au budget de cet exercice comptable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ARRÊTE pour l'exercice 2025 les orientations budgétaires suivantes :

La Communauté de communes a saisi la dimension et les moyens alloués au titre de l'exercice 2025, à travers notamment les dispositions de la loi du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, le contexte particulièrement complexe et délicat lié à l'absence de loi de finances, celui de la crise économique, pour devenir un acteur majeur du territoire.

Elle entend ainsi pleinement exprimer ce rôle à travers les orientations budgétaires suivantes, rattachée au projet de territoire :

OBJECTIFS EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE	ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES QUI S'Y RAPPORTENT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rationalisation stricte des dépenses des services – optimisation des recettes financières et ressources fiscales ✓ Pas de nouveau programme d'investissement ouvert en 2025, sauf programmé, « mûre » et financé : travaux Maison de santé de Florac, gros entretiens du parc immobilier, Aides PIG Habitat départemental (2022-2025), politique économique (aides immobilier entreprises, conventions consulaires partenariales, enveloppe accompagnements individuels), éclairage et re-garnissage du stade, mise en œuvre plan d'actions CLS, GSF, PPI AEP et Assainissement... ✓ Réalisation des études techniques et de faisabilité concernant les projets structurants émergents ou en attente : Genette verte, Atelier viti-vinicole, Atelier bois Meyrueis, ensemble résidentiel Rousses, transfert micro-crèche... ✓ Optimisation financière des relations avec les satellites, les communes-membres et partenaires : contrôle de gestion, équité liée au transfert des charges (BIT, maisons de santé...), fonds de concours... ✓ Finalisation du re-questionnement des compétences statutaires et de l'intérêt communautaires ✓ Sécurisation des procédures (mise en place binômes, responsabilisation des services, contrôles, suivis, reporting) ✓ Renforcement de la qualité des services publics : place de l'utilisateur et de l'agent en lien étroit avec gestion prévisionnelle des emplois et compétences ✓ Communication sur les actions et réalisations communautaires 	
<p>1. Faire du bien-être des populations locales une priorité à travers l'amélioration des services publics rendus et la mise en œuvre de projets qualitatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation de l'offre de services publics de qualité (Rochefort et sites communautaires délocalisés), mais aussi la qualité de vie au travail des agents ▪ Priorisation à la mise en œuvre du service public de la petite enfance, aux actions en faveur des jeunes et de la santé (ALSH, attractivité médicale, Contrat Local de Santé...) ▪ Renforcement des dispositifs facilitateurs ou de solidarité en faveur des usagers (politique sociale et économique de l'eau, prélèvements mensuels, nouveaux moyens de paiement, accompagnements) ▪ Communication, notamment digitale, au service de la

population, des projets et des actions communautaires

2. Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs économiques ou associatifs du territoire

- Élaboration d'une véritable **politique économique efficace** et correspondant aux capacités communautaires (conventions chambres consulaires, aide à l'immobilier d'entreprise, accompagnements individuels...)
- **Soutien favorisé aux projets à vocation productive** (emplois, fiscalité...)

3. Renforcer la relation de confiance et de solidarité avec les communes-membres

- Consolidation du **réseau des secrétaires de mairies**
- Développement de groupements d'achats et partenariats avec les communes-membres, poursuite de la réflexion autour de la création d'un **pool de secrétaires de mairies**
- Soutien aux **investissements en matière d'Eau et Assainissement**

4. Poursuivre et amplifier l'action communautaire en faveur de l'attractivité du territoire et maintenir son poids en matière d'investissements

- Accompagner au mieux les **transitions énergétique, écologique, sociétales et budgétaire**
- Poursuivre et amplifier la mise en œuvre du **plan d'actions du Grand site de France des gorges du Tarn**, de la Jonte et des causes

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général des services de la mise en œuvre de ces orientations.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Gérard PÉDRINI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.